# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe s'est déroulée le samedi 25 Avril 2026 au Welcome sur le site des 24h du Mans.

## Administrateurs Présents :

M. Vincent OZANGE

M. Denys PALAYRET

M. Xavier LELIEVRE

M. Quentin VIERON

M. Yves GORTEAU

M. Thomas RENOU

M. Thierry LEVASSEUR

M. Jérôme BOBET

M Richard AHIER

M. Hubert COUPEVENT

M. Antoine MOUCHEL

M. Pierre-Louis CHEVREAU

M. Jean-Claude CRUCHET

M. Jean Louis HARDOUIN

M. Jean-Luc JANVIER

---

28 listes sont arrivées avant le 5 avril 2026 et représentent 1088 voix. 4 listes ont été reçues hors délai et n'ont pas été prises en compte.

L'Assemblée est ouverte dès 9h par le Président Vincent OZANGE et demande à l'ensemble des présents de valider le compte rendu de l'Assemblée Générale 2025, adopté à l'unanimité par les présents et salue les invités :

- M. Le Directeur de la DDT Marc SEVERAC,
- M. Le Sénateur, mon cher Jean-Pierre VOGEL,
- M. Le Député, mon Cher Eric MARTINEAU ;
- M Le Conseiller Régional & Président National FranSylva, Antoine de PONTON d'AMECOURT,
- M Le Représentant de l'OFB, mon cher Janick GUY,
- M. Le Président de la Chambre d'agriculture Philippe DUTERTRE,
- M Le Représentant de l'ONF, mon cher Julien LECORNUE,
- M Le Président de la Fédération de Pêche 72, Jean Marc VAULÉE,
- M. Le Président Départemental FranSylva, Lionel HUBERT,
- M. le Représentant de la FDC 28, Jean-Pierre HURBE,
- Messieurs Les Présidents des Associations 72,
- Messieurs Les Administrateurs de la FDC 72,
- Chers Collègues, le personnel Fédérale,
- Mesdames, Messieurs.

## 1-RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

La saison 2025 / 2026 qui s'achève devient une saison historique. En effet, avec plus de 10 000 sangliers prélevés en Sarthe, vous avez prouvé que le monde chasseur se soucie de la gestion de cette espèce. La « bête noire » comme beaucoup l'appellent porte bien son nom dans nos campagnes sarthoises. Tout en restant impliqué dans sa régulation afin de préserver les intérêts agricoles mais aussi financiers de notre association, je tenais à souligner le fait que cet animal mérite tout le respect qu'on lui doit. Rusé, sachant s'adapter aux évolutions climatiques et géographiques, le sanglier nous fait vibrer et nous fait vivre de belles et merveilleuses journées de chasse ! Alors soyons respectueux de cet animal, sans relâcher sa régulation pour que tout le monde puisse y trouver son intérêt.

Revenons en quelques mots sur la saison passée. Avec 371 candidats à l'examen du Permis de chasser, je remercie l'ensemble de l'équipe fédérale en charge de ce dossier. 76 % de réussite montre que nos formations et notre pédagogie fonctionnent !

Il y a eu bien évidemment quelques points moins agréables : je parle des difficultés de connexion sur les différents espaces internet comme le site de l'OFB pour l'inscription au permis de chasser mais également au site de la FDC 72 pour les saisies des prélèvements et les demandes de Plan de chasse.

Heureusement le positif l'emporte avec par exemple le travail commun entre l'Administration et la FDC pour la simplification des démarches individuelles pour la chasse en période anticipée (chevreuil, sanglier...) Je remercie l'ensemble des collaborateurs de la DDT pour ces travaux cohérents et facilitant pour les chasseurs. M. le Directeur, je vous en remercie.

Je parle également de l'engagement lors de la dernière AG, par nos amis agriculteurs de donner leur accord de modifier les dates de fauches afin de préserver le petit gibier. A ce jour, le projet d'arrêté est en cours de signature. Ma chère Nicole, vous avez tenu comme à l'habitude vos engagements et c'est un plaisir de travailler à vos côtés.

Comment ne pas parler également de notre nouvel outil CHASSADAPT qui a permis, grâce aux informations qu'il contient de retrouver la possibilité de chasser la tourterelle des bois. Vous me direz que ce n'est pas le gibier le plus présents par chez nous, mais c'est le symbole que représente cette victoire face à nos « antis ».

Il nous faut nous préparer à tous passer sur cette application qui va être, sans aucun doute, le salut de notre chasse de demain.

L'année écoulée a été une année rythmée par une mise à l'honneur de notre beau département :

- Convention entre le Conseil Départemental, le SDIS, la Préfecture et la FDC : Les sentinelles de la Forêt pour la prévention des risques incendies,

- Le 1000ème dossier Eco contribution avec la venue du Directeur Générale de l'OFB – M ; Olivier THIBAUD- pour cet évènement à St Mars la Brière,
- Les premiers relevés du suivi des dégâts forestier avec la démarche « Brossier Pallu » qui montre notre partenariat avec le monde forestier,
- L'organisation du concours départemental « Chasseur de France »,
- Et bien évidemment l'organisation de la finale nationale des chasseurs de chiens courants dans la voie du chevreuil organisée par l'AFACCC72 au sud de notre département.

Toutes ces manifestations ont été organisées de main de maîtres par l'ensemble des associations référentes et par les équipes fédérales (techniciens et administrateurs)

Ces succès démontrent de nouveau que sans l'investissement de bénévoles et de passionnés rien ne serait possible. N'oublions pas que la chasse est en danger du fait des attaques incessantes de nos détracteurs et que si nous ne continuons pas à nous investir sur le terrain mais également dans notre communication, nous nous exposerons encore plus.

Alors en tant que représentant du monde chasseurs Sarthois, en tant que VOTRE représentant je voulais vous dire merci pour votre engagement et surtout soyez fier d'appartenir à notre grande famille de personnes passionnées !

Je vous souhaite une belle Assemblée Générale et vive la chasse !

## 2-HOMMAGE A LAURENT GUYOT CONDUCTEUR DE CHIEN DE SANG :

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe et l'UDUCR 72 a souhaité rendre hommage à M. Laurent Guyot qui nous a quitté brutalement le 14 février dernier en vivant sa passion, dans un endroit qu'il affectionnait particulièrement au service des chasseurs.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe ainsi que l'UDUCR 72 ont adressé leurs plus sincères condoléances à sa famille.

## 3-SAISON CYNÉGÉTIQUE 2026-2027 :

### 1. Calendrier des dates d'ouverture & de fermeture 2026- 2027 :

Ouverture du sanglier anticipée sans formalité : Samedi 1er aout 2026.

Ouverture du Gibier d'eau : Jeudi 20 août 2026.

Ouverture Générale : Dimanche 27 septembre 2026.

Fermetures anticipées :

- Lièvre et Perdrix : Lundi 14 décembre 2026.

- Faisan commun (GIC et hors GIC) : Vendredi 15 janvier 2027.
- En application de l'article L-424 du Code de l'Environnement, la fermeture du faisan commun et de la perdrix rouge est demandée au Dimanche 28 février 2027 (uniquement sur les chasses à caractère commercial inscrites au Registre du Commerce).
- Faisan vénéré : Dimanche 28 février 2027.

Fermeture Générale : Dimanche 28 février 2027.

Fermeture du sanglier : Mercredi 31 mars 2027.

Rappel chasse du sanglier :

**En avril - mai – juin – juillet :** Tous les responsables de territoire ayant un de plan de chasse ou plan de gestion cynégétique sanglier peuvent réguler le sanglier (arrêté préfectoral du 17/03/2026) à l'affût ou à l'approche pour la protection des cultures.

Le prélèvement du renard est interdit en avril et mai mais possible en juin et juillet à balle uniquement.

**A partir d'août jusqu'à l'ouverture générale de la chasse :** Ouverture anticipée au 1er août jusqu'à l'ouverture générale de la chasse : possibilité de tirer les renards à la grenaille.

*Les dates sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.*

Monsieur Xavier LELIEVRE, Trésorier prend la parole et présente les décisions du Conseil d'Administration pour la saison à venir.

## 2. Adhésions ou affiliations plan de chasse & gestion 2026-2027 :

Affiliation plan de chasse : 65 €
Chevreuil ou Daim : 30 €
Grands animaux CEM/CEI : 165 €
Grands animaux CEF/JCB : 140 €
Frais d'envoi des bracelets : 10 €

*Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.*

## 3. Validations du permis de chasser :

- Timbres annuels :

Timbre Fédéral à 65 €.
Timbre Fédéral annuel Grand Gibier à 40 €.
Timbre Fédéral nouveaux chasseurs « réfaction première validation annuelle (valable sur tout le territoire national) » à 30 €.

- Timbres temporaires :

Timbre Fédéral temporaire 9 Jours à 30 €.
Timbre Fédéral temporaire 3 Jours à 15 €.
Timbre Grand Gibier temporaire 9 Jours à 30 €.
Timbre Grand Gibier temporaire 3 Jours à 25 €.

- Assurance TERRASSUR:

L'assurance chasse RC TERRASSUR à 25 €.

*Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.*

## 4. Contrat de garderie :

Réserve chasse fédérale : 65 € quelle que soit la superficie.
Jusqu'à 20 Ha : 80 €.
De 21 à 50 Ha : 105 € ou 85 € avec Garde Particulier.
De 51 à 100 Ha : 135 € ou 109 € avec Garde Particulier.
De 101 à 200 Ha : 165 € ou 133 € avec Garde Particulier.
Au-delà de 200 Ha : 0,50 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 €.
0,40 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € si GP.

*Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.*

## 5. Contrat Jachères Faune Sauvage :

**Formule 1 :** Parcelle de 0,10ha à 2ha, gelée à 100% et implantée à partir de cultures en mélange (millet, sarrasin, sorgho, maïs...) 100€/ha.

**Formule 2 :** Parcelle de 1ha à 5ha avec au minimum 20% de la parcelle gelée et implantée avec les cultures en mélange de la formule 1 sous formes de bandes ou d'ilots. Le reste du couvert est composé de plantes herbacées : 90€/ha.

**Formule 3 :** Jachère mellifère : ensemencée d'un mélange d'au moins 5 espèces appartenant à la liste nationale :



*Formule 3.1:* Parcelle jusqu'à 2ha gelée à 100% en couvert mellifère : 230 €/ha.

*Formule 3.2 :* Parcelle jusqu'à 5ha gelée à 20% minimum en couvert mellifère sous forme de bandes ou d'ilots : 115 €/ha.

*Formule 3.3 :* Implantation en bande (bordures de champs, chemins...) de minimum 5 mètres de large : 230 €/ha.

Broyage possible uniquement à partir du 15 octobre.

*Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.*

6. Les subventions accordées aux adhérents sous contrat de services :

- Aménagements de territoires (adhérents sous contrat de service) :

Agrainoir petit gibier : 4,60 €
Point d'eau : 3.00 €
Culture Petit Gibier : 130 € / ha avec un maximum de 1% de la superficie gardée

- ESOD (adhérents sous contrat de service) : identique à l'année dernière

Revalorisation du tarif renard et renardeau à 6 €. Corbeau à l'identique : 1 € par corvidé.

- Réserve Refuge (adhérents sous contrat de service) :

1,50 €/ha avec un minimum de 10% de la superficie gardée

- Lâcher d'oiseaux (adhérents sous contrat de service) :

3.00 €par oiseau (faisans-perdrix) avec un maximum de 30 oiseaux au 100 ha gardés

*Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.*

## 4-NOUVEl ADMINISTRATEUR :

Suite au départ de Monsieur Eric BRUNEAU, Monsieur Quentin VIERON a été coopté en décembre 2025 par le Conseil d'Administration. Il est applaudi par l'Assemblée après sa présentation personnelle.
Le Président rappelle à l'Assemblée que les Administrateurs restent disponibles et à l'écoute des chasseurs.

## 3-RAPPORT DE GESTION :

Monsieur Xavier LELIEVRE continue la lecture de son rapport de gestion pour l'exercice 2024/2025

« Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Les Membres du Conseil d'Administration de votre association sont heureux de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires (Cf. dispositions de l'art. 11.88 des statuts), notre rapport sur les opérations de l'exercice clos au 30 juin 2025, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions statutaires, les comptes ont été mis à votre disposition préalablement à la tenue de notre assemblée et qu'ils peuvent être librement consultés au siège, sur rendez-vous.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

*Présentation des états financiers*

**La situation de l'association à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :**

La situation de l'association à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

| BILAN ACTIF | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---|---|---|
| Immobilisations incorporelles | 0 | 259 |
| Immobilisations corporelles | 1 179 329 | 1 319 033 |
| Immobilisations financières | 0 | 400 |
| ACTIF IMMOBILISE | 1 179 329 | 1 319 692 |
| Stock et en-cours | 27 399 | 34 586 |
| Créances | 82 549 | 77 564 |
| Disponibilités | 3 074 764 | 2 832 563 |
| Charges constatées d'avance | 88 672 | 90 743 |
| Actif circulant | 3 273 384 | 3 035 456 |
| **TOTAL ACTIF** | **4 452 712** | **4 355 148** |

| BILAN PASSIF | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---|---|---|
| Fonds associatifs | 10 220 | 10 220 |
| Réserves | 973 339 | 973 339 |
| Report à nouveau | 2 074 893 | 1 762 519 |
| Résultat de l'exercice | 75 854 | 302 155 |
| TOTAL DES FONDS PROPRES | 3 124 087 | 3 048 233 |
| PROVISIONS | 376 570 | 334 717 |
| FONDS DEDIES | 31 905 | 27 673 |
| Dettes | 599 530 | 722 857 |
| Produits constatés d'avance | 320 621 | 221 668 |

| | | |
|---|---|---|
| Total dettes | 920 151 | 944 526 |
| TOTAL PASSIF | 4 452 712 | 4 355 148 |

***Analyse de la situation financière***

*À la clôture de l'exercice, l'état des dettes à plus d'un an de l'association est de 599 530 € pour des fonds propres de 3 124 087 €.*

*La trésorerie est positive au 30 juin 2025 pour 3 074 764 €.*

***Situation et activité de l'association au cours de l'exercice***

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par des produits d'exploitation qui se sont élevés à 2 676 265 € contre 3 030 216€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 11.68 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 2 686 068 €, après dotations aux provisions et amortissements pour 255 090 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 1 006 518 € à 1 023 945 €, soit une augmentation de 17 427 €.

Le résultat d'exploitation ressort une perte de 9 803 € contre 222 323 € pour l'exercice précédent.

Après un résultat financier qui se solde par un produit net de 90 737 € contre un produit net de 67 134 € pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts est un bénéfice de 80 934 € contre un bénéfice de 289 457 € au 30 juin 2024.

Le résultat exceptionnel est à 0, contre 20 000 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice s'élève à une somme de 5 080 €. Cet impôt est dû sur les produits des placements financiers.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat comptable bénéficiaire de 75 854 € contre un résultat comptable bénéficiaire de 302 155 € pour l'exercice précédent.

***Compte rendu d'activité***

Une analyse succincte du compte de résultat appelle les observations suivantes :

- La baisse de la contribution territoriale de 253 781 €. Elle s'élève à 48 498 € pour l'exercice comptable contre 302 279 € pour l'exercice 2023-2024.

- Subventions de l'Etat pluriannuelle d'un montant de 135 721 € en 2024-2025 contre 298 517 € en 2023/2024. Cette subvention pluriannuelle, d'une durée de 3 ans, a été signée pour engager une réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts de gibier. L'objectif est de réduire les surfaces agricoles détruites par les grands gibiers, notamment le sanglier.
- L'indemnisations des dégâts représente une charge de 652 033 € au 30/06/2025, contre 828 463 € au 30/06/2024. Soit une baisse de 176 430 €.
  Les charges d'entretiens et de réparations des véhicules ont diminué de 14 823 €.
- La fin de l'assurance organisateur de chasse pour les adhérents en contrat de service.
- Les honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes restent stables.
- Les honoraires d'avocats sont à l'identique.
- Les produits financiers sont de 92 817 € au 30/06/2025, contre 67 669€ au 30/06/2024, soit une augmentation de 25 149 €. Les placements financiers ont été déplacés au CIC qui offre un meilleur taux d'intérêts.

***Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice***

La survenance d'aucun événement majeur n'est à signaler.

***Contrôle du Commissaire aux comptes***

Le cabinet SODEFI AUDIT, représenté par Madame Sylvie LESTIC, Commissaire aux comptes, a réalisé une mission d'audit des comptes annuels.
Le commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport.

***Conclusion***

Le cabinet Altexa, représenté par Monsieur Jean Pierre VOGEL, Expert-comptable, a réalisé une mission de présentation des comptes annuels. Lors de la réalisation de cette mission, il n'a pas été relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Nous espérons que les résolutions relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat et au budget 2026/2027 qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Je laisse la parole à Monsieur VOGEL et à Madame LESTIC, afin qu'ils vous présentent les comptes annuels au 30/06/2025.

Xavier LELIEVRE, Trésorier

## 4-BILAN COMPTABLE 2024-2025 :

Le Trésorier laisse la parole à notre Expert-Comptable, Monsieur Jean-Pierre VOGEL qui propose de présenter les comptes 2024-2025 synthétiquement, avec des remarques sur les variations les plus importantes, sachant qu'on a une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire que les charges qui sont engagées à la clôture de l'exercice concernent l'exercice qui vient de se clôturer, même si elles ne sont pas payées, sont enregistrées, et de même pour les recettes.

## Bilan au 30/06/2025 :

L'actif, qui regroupe l'ensemble des biens et des créances de la FDC avec les immobilisations nettes s'élève à 1 179 329 €, une baisse qui s'explique par les amortissements dont principalement le siège social. Il fait remarquer une légère baisse des stocks qui passent de 34 586 € à 77 564 €. Les créances s'élèvent à 82 549 € et des charges constatées d'avance pour un montant de 88 672 € semblables à l'année dernière. Les disponibilités s'élèvent à 3 074 764 €, en augmentation de 242 201 €. Cette augmentation s'explique par le résultat de l'exercice + 75 854 € Soit un total de l'Actif pour 4 452 712 €.

Au Passif, nous retrouvons, les fonds propres de la Fédération pour 3 048 233 €, en augmentation dûe au résultat positif de l'exercice 2023-2024 de 302 155 €. Le résultat excédentaire pour + 75 854 €. La provision retraite constatée pour 376 570 €, il s'agit du calcul des indemnités retraite acquises par le personnel de la FDC. Des fonds dédiés pour l'éco-contribution pour 31 905 €, il s'agit des fonds qui ne sont pas utilisés à la fin de l'exercice neutralisés pour être utilisés sur l'exercice suivant. Des dettes financières à hauteur de 54 790 € en augmentation suite à l'emprunt réalisé pour le financement de 4 véhicules. Des dettes fournisseurs, sociales et autres comptabilisées pour 544 740 €, il s'agit de charges engagées à la clôture du bilan mais qui ne sont pas payées (notamment indemnisations dégâts), et des produits constatés d'avance pour 320 621 € (adhésion plan de chasse et bracelets et contribution territoriale). Le total du passif est égal au total de l'actif pour 4 452 712 €.

| ACTIF | 30/06/2025 | 30/06/2024 | PASSIF | 30/06/2025 | 30/06/2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Immobilisations Nettes | 1 179 329 | 1 319 692 | Fonds Propres | 3 048 233 | 2 746 078 |
| Stock | 27 399 | 34 586 | Résultat | + 75 854 | +302 155 |
| Créances | 82 549 | 77 564 | Provisions | 376 570 | 334 717 |
| Charges Constatées d'Avances | 88 672 | 90 743 | Fonds dédiés Eco Contribution | 31 905 | 27 673 |
| Disponibilités Placements | 3 074 764 | 2 832 563 | Emprunts | 54 790 | 67 965 |
| | | | Dettes Fournisseurs & Sociales | 544 740 | 654 893 |
| | | | Produits Constatés d'Avance | 320 621 | 221 668 |
| **TOTAL** | **4 452 712** | **4 355 148** | **TOTAL** | **4 452 712€** | **4 355 148** |

## Compte de Résultat au 30/06/2025 :

Le montant des produits s'élève à 2 705 906 € (baisse de 13.21 % par rapport à N-1), il est justifié par la baisse de la contribution territoriale pour -253 781 € qui passe de 302 279 à 48 498 €. Les fonds dédiés passent de 85 070 € à 68 700 €. On constate une baisse du montant des validations. Les autres produits ont légèrement augmenté et passe de 184 610 à 186 565 €. L'aide de l'Etat s'élève à 135 721 € contre 298 517€ l'année précédente soit une variation de – 162 796 €, c'est une convention que l'État a mis en place avec l'ensemble des Fédérations Départementales sous conditions, pour subvenir aux indemnisations dégâts. La péréquation, réforme, compensation de permis, est sensiblement équivalente à l'année dernière pour 100 873 €. Les produits financiers sont en hausse de 25 149 €, ils passent de 67 669 € à 92 817 €.

Le montant des charges s'élève à 2 630 109 €. Cette diminution par rapport à l'année dernière s'explique principalement par les indemnisations dégâts qui sont passées de 828 463 € à 652 033 €. Une légère baisse des achats est constatée qui passent de 37 878 €à 31 674 €. Les charges externes sont en baisse également de -28 128 € pour un total de 456 007 € (baisse des carburants, des fournitures de bureau, entretien des véhicules et du site de Voivres, plus d'assurance organisateur de chasse et des timbres postaux). Les salaires et charges sociales sont en hausse de 17 427 € soit 1.7 % sur l'année. Les amortissements sont en hausse de 4 516 € (immeuble de Voivres).

En synthèse, un résultat au service Général de 175 271 € contre 192 032 € d'excédent l'année précédente. Le service Dégâts présente un déficit de -95 913 € contre un excèdent de + 116 070 € l'année dernière et le service Ecocontribution qui est déficitaire de -3 503 € € contre un déficit de l'année dernière de -5 947 €. Ce qui nous donne **un total excédentaire pour l'exercice 2024-2025 de +75 854 €** contre 302 155 € l'année dernière.

| COMPTES DE PRODUITS | 30/06/2025 | 30/06/2024 | Variation N-1 |
|---|---|---|---|
| Taxes Plan Chasse Bracelets - matière | 673 974 | 660 205 | 13 769 |
| Timbres Départementaux Grand Gibier | 149 825 | 154 450 | - 4 625 |
| Contribution territoriale | 48 498 | 302 279 | -253 781 |
| Ventes (pièges, agrainoirs, panneaux sécurité...) | 33 253 | 35 218 | -1 965 |
| Contrats de services, | 98 537 | 106 720 | -8 183 |
| Fonds Dédiés Biodiversité | 68 700 | 85 070 | -16 371 |
| Adhésions Territoriales | 153 855 | 153 660 | 195 |
| Quote part reversée par l'Etat | 40 868 | 41 796 | -928 |
| Timbres Validations | 870 805 | 882 866 | -12 061 |
| Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...) | 186 565 | 184 610 | 1 955 |
| Plan de Résilience/ aide État triennale | 135 721 | 298 517 | -162 796 |
| Péréquation réforme Compensation permis | 100 873 | 99 440 | 1 433 |
| Produits Financiers | 92 817 | 67 669 | 25 149 |
| Conventions diverses | 24 000 | 25 383 | -1 385 |
| Produits Exceptionnels | 0.00 | 20 000 | -20 000 |
| **TOTAL PRODUITS.....** | **2 678 291** | **3 117 885** | **-439 594** |
| **Fonds dédiés Report non utilisé** | **27 673** | **0** | **-27 673** |
| **TOTAL PRODUITS** | **2 705 964** | **3 117 885** | **-411 921** |

| COMPTES DE CHARGES | 30/06/2025 | 30/06/2024 | Variation N-1 |
|---|---|---|---|
| Achats (Pièges, Agrainoirs, ...) | 31 674 | 37 878 | -6 204 |
| Clôtures électriques | 8 525 | 7 584 | 941 |
| Indemnisations Dégâts | 652 033 | 828 463 | -176 430 |
| Charges Externes | 456 007 | 484 135 | -28 128 |
| Impôts et Taxes | 63 242 | 64 660 | -3 640 |
| Impôts sur les sociétés | 5 080 | 7 302 | -2 222 |
| Salaires Charges Sociales | 1 023 945 | 1 006 518 | 17 427 |
| Amortissements-Provisions Nettes | 191 971 | 187 455 | 4 516 |
| Autres Charges (Subventions...) | 91 565 | 90 185 | 1 380 |
| Charges Financières | 2 081 | 535 | -1 546 |
| Charges Exceptionnelles | 0 | 0 | 0 |
| Charges Contribution Financière, Péréquation Réforme et Ecocontribution | 72 082 | 73 342 | -1 260 |
| **TOTAL CHARGES.....** | **2 598 204** | **2 788 057** | **-189 583** |
| **Fonds dédiés Engagement à réaliser** | **31 905** | **27 673** | **-4 233** |
| **TOTAL CHARGES** | **2 630 109** | **2 815 730** | **-185 621** |

| RESULTAT GLOBAL | 75 854 | 302 155 | |
|---|---|---|---|

## Rapport du Commissaire aux Comptes du Cabinet SODEFI AUDIT :

Madame Sylvie LESTIC remercie le Président et toute l'équipe Administrative pour leur disponibilité pour l'établissement de sa mission de commissaire aux comptes, c'est-à-dire à analyser la procédure interne de la Fédération et à contrôler les comptes annuels au 30 juin 2025. Elle procède ensuite à la lecture de son rapport.

Opinion sur les comptes annuels :

« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice ».

Justification des appréciations :

« En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose dans la note « informations générales complémentaires » que les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable des Associations et le plan comptable des Fédérations Départementales de la Chasse. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport ».

Vérifications et informations spécifiques :

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

Rapport spécial sur les conventions réglementées du Cabinet SODEFI AUDIT :

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis

d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce. »

Le Bilan et le Compte de Résultat au 30 Juin 2025 sont successivement approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale donne quitus, au Conseil d'Administration sur sa gestion des fonds financiers et comptes de la Fédération et autorise, toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion, d'ester en justice et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins. L'affectation du résultat de 75 854 € en report à nouveau est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Suite aux remerciements adressés par Madame LESTIC au Conseil d'administration et au service administratif pour leur implication et le travail réalisé, Monsieur VOGEL tient également à remercier une nouvelle fois Angélique et son équipe pour leur engagement.

*Les comptes 2024 -2025 sont validés à l'unanimité par l'Assemblée Générale ainsi que l'affectation du résultat de 75 854 € en report à nouveau.*

## 5-BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025 :

Monsieur Jean-Pierre VOGEL poursuit avec le budget 2026-2027 en précisant que le Conseil d'Administration a établi ce budget équilibré en considérant qu'il ne prenait en compte aucune augmentation tarifaire.

Les charges prévisionnelles sont estimées à 2 611 040 € contre 2 784 075 € sur le budget précèdent. Cette variation est due principalement à une baisse des indemnisations dégâts estimées sur le budget à venir à hauteur de 600 000 € contre 750 000 € en 2025-2026. Les salaires et charges sociales sont en augmentation pour tenir compte de l'inflation. Les autres postes de charges ne montrent pas de variation significative.

Les produits prévisionnels sont estimés à 2 611 040 € contre 2 784 075 €. La contribution territoriale, sur décision du Conseil d'Administration, diminue de 68 000 € et passe de 188 000 € l'année dernière à 120 000 €. Une baisse des ventes est attendue en lien avec la baisse des achats. Les autres produits sont en hausse. Les produits financiers sont estimés à 100 000 €. Il rappelle que les marchés financiers sont comme les dégâts, fluctuants.

## BUDGET PREVISIONNEL 2026-2027 :

| COMPTES DE PRODUITS | Budget prévisionnel 2026-2027 | Budget prévisionnel 2025-2026 |
|---|---|---|
| Taxes Plan Chasse Bracelets matière | 669 020 | 668 970 |
| Timbres départementaux timbres GG | 148 150 | 148 150 |
| Contribution Territoriale | 120 000 | 188 000 |
| Aide convention pluriannuelle Etat/plan resilience | 0 | 0 |
| Ventes (Pièges, agrainoirs...) | 35 010 | 39 150 |
| Contrats de services | 100 000 | 106 000 |
| Adhésions Territoriales | 153 000 | 154 200 |
| Quote part reversée par l'Etat | 41 000 | 42 000 |
| Timbres Validations DEP, NAT | 874 710 | 873 115 |
| Autres Produits (Subventions formation location voivres...frais permis) | 245 850 | 215 190 |
| Fond dédiés Ecocontribution | 0 | 0 |
| Péréquation reforme Compensation permis | 100 300 | 99 300 |
| Produits Financiers | 100 000 | 75 000 |
| Transfert de charges, IJSS, Reprise Provision Retraite | 0 | 0 |
| Convention diverses comptage | 24 000 | 25 000 |
| Produits Exceptionnels | 0 | 0 |
| **TOTAL PRODUITS.....** | **2 611 040** | **2 634 075** |

| COMPTES DE CHARGES | Budget prévisionnel 2026-2027 | Budget prévisionnel 2025-2026 |
|---|---|---|
| Achats (Pièges, Agrainoirs, ...) | 34 700 | 50 000 |
| Indemnisations Dégâts | 600 000 | 750 000 |
| Clôtures électriques | 9 000 | 10 000 |
| Plan de chasse Grand Gibier/ Petit Gibier | 31 550 | 33 050 |
| Charges Externes | 449 980 | 458 225 |
| Impôts et Taxes | 76 100 | 66 600 |
| Salaires Charges Sociales | 1 060 500 | 1 043 000 |
| Amortissements | 135 260 | 149 400 |
| Dotation Provision Retraite | 40 000 | 35 000 |
| Subventions - Autres Charges | 171 950 | 187 300 |
| Intérêts sur emprunt | 1 500 | 1 000 |
| Charges Exceptionnelles | 500 | 500 |
| Fonds Dédiés | 0 | 0 |
| **TOTAL CHARGES.....** | **2 611 040** | **2 784 075** |

| | | |
|---|---|---|
| **RESULTAT EXCEDENTAIRE / DEFICITAIRE** | **0** | **-150000** |

# CONTRIBUTION TERRITORIALE 2026-2027 PAR SECTEUR:

| Secteur | Fixe Bois | Fixe Plaine | Variable Bois | Variable Plaine |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 2 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 3 | 0,33 | 0,11 | 0,66 | 0,22 |
| 4 | 0,33 | 0,11 | 0,28 | 0,09 |
| 5 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 6 | 0,33 | 0,11 | 0,66 | 0,22 |
| 8 | 0,33 | 0,11 | 0,66 | 0,22 |
| 10 | 0,33 | 0,11 | 0,66 | 0,22 |
| 12 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 13 | 0,33 | 0,11 | 0,03 | 0,01 |
| 14 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 15 | 0,33 | 0,11 | 0,57 | 0,19 |
| 16 | 0,33 | 0,11 | 0,66 | 0,22 |
| 17 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 18 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 19 | 0,33 | 0,11 | 0,36 | 0,12 |
| 20 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 21 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 22 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 23 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 24 | 0,33 | 0,11 | 0,18 | 0,06 |
| 25 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 27 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 28 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 29 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 30 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 31 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |
| 32 | 0,33 | 0,11 | 0 | 0 |

*Le budget présenté est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.*

## 6- RENOUVELEMENT DU MANDAT DE SODEFI AUDIT :

L'assemblée valide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes à l'unanimité.

## 7- L'AMENAGEMENT DE SON TERRITOIRE :

Le Conseil d'Administration a la volonté de redorer le blason du Petit Gibier. Il évoque la vidéo présentée lors de l'assemblée générale 2025 sur le piégeage et amorce la vidéo de cette année sur l'aménagement du territoire.

Après des applaudissements, le Président remercie Marc ROUGET, le réalisateur de la vidéo ainsi que les agriculteurs qui se sont prêtés au reportage. Cette vidéo sera à disposition des chasseurs.

Le Président de la chambre d'agriculture, agriculteur lui-même revient sur les dégâts de sangliers sur ces parcelles de semi de maïs. Il souhaite que la fédération soit auprès des agriculteurs pour la régularisation des sangliers. Le Président Vincent OZANGE rassure l'Assemblée et confirme que nous œuvrons toute l'année pour la régularisation du sanglier avec 10 000 sangliers prélevés, et également avec la Louveterie.

## 8-LES ANIMATIONS SCOLAIRES :

Michel VALLA, Technicien de Fédération explique que depuis 7 ans à travers l'éco contribution, nous intervenons dans les écoles (maternelle au lycée) pour leur présenter les différents milieux et les différentes espèces : **35** animations nature ont été effectuées sur la période du 1er juillet 2024 au 30 Juin 2025, ce qui représente pour la période :

- **513** heures de travail (soit **73,3** jours).
- **10** personnels de la FDC 72 mobilisés.
- **1 258** élèves ont participé aux animations nature & **188** enseignants et accompagnateurs.
- **17** établissements scolaires ou structures ont bénéficié de ces interventions.
- **20** communes ont été touchées par une animation.
- **27 672 €** D'Eco Contribution
- Convention signée entre l'inspection d'Académie de la Sarthe et la FDC 72

## 9-J'AIME LA NATURE PROPRE EDITION 2025 :

La parole est donnée à Monsieur Pierre-Louis CHEVREAU, Administrateur de la Fédération départementale des chasseurs. Elle s'est déroulée le Week end du 6-7 et 8 mars 2026. Cette année, 474 personnes sur 20 sites de ramassage (30 communes) et ont collecté 52m3 de déchets. Il remercie tous les participants pour les échanges transmis et toutes les communes qui ont pris en charge la gestion des déchets. Il remercie également nos partenaires locaux, les établissement BOBET pour les pinces et l'entreprise PASSENAUD pour la benne mise à disposition. Il donne rendez-vous à l'ensemble de l'Assemblée Générale pour l'opération de l'année prochaine.

## 10-CHALLENGE CHASSEUR DE FRANCE :

Hubert COUPEVENT, Administrateur de la FDC revient sur la première organisation du challenge chasseur de France en Sarthe qui s'est déroulé le 18 octobre dernier sur le site de la chasse communale de Brette les Pins. Il a rassemblé 18 chasseurs et chasseresses, repartis en 4 groupes (chiens d'arrêts, brousailleurs, leveurs et chasseurs à l'arc) sur deux épreuves. L'une, pour la présentation du chasseur et de son chien suivi de l'autre épreuve, en action de chasse pendant 20 minutes.
Charly COLLET & et son chien RYO, sont les vainqueurs de la catégorie Chien d'arrêt au niveau départemental et régional et ils ont fini 4ème au niveau national.
Au nom du Conseil d'Administration, Hubert COUPEVENT remercie Mickaël PATAULT technicien de la FDC responsable du petit gibier pour l'organisation, Monsieur Pierre-Louis CHEVREAU ainsi que Monsieur LEBASTARD Patrice, responsable régional du challenge Chasseur de France.
Hubert COUPEVENT nous donne rendez-vous le samedi 17 octobre 2026 sur le territoire de la chasse communale de Tennie présidée par Joachim MOULIN et le mois suivant le challenge Regional sur le Territoire de Monsieur POUCHOU à Saint-Mars d'outillé.

## 11-VOEUX GIC-VOEUX CHASSEURS :

Le Président rappelle les vœux accordés lors de l'AG dernière à savoir la fin de la bague allaire sur les faisans sur les communes en GIC ainsi que la feuille de votre dans le chasseur sarthois.

GIC DE BERCÉ souhaite :
Le retour du bracelet chevrillard,
Le Bracelet CM1 jusqu'à 8 cors,
Le suivi d'un cervidé avec GPS.

ADCGG72 souhaite :
Interdire le tif du cerfs mulets quelle que soit l'attribution de bracelet,
Interdire le tif des cerfs en refait quelle que soit l'attribution du bracelet.

Le Président du GIC de Bercé prend la parole et revient sur le souhait du bracelet CM1 jusqu'à 8 cors. Il évoque la situation du secteur 16, il souhaite que les vieux cerfs soient plus nombreux. Le suivi d'un cervidé via le GPS se fait dans beaucoup de département, c'est un coût mais une belle étude.

Le Président explique que ces vœux seront étudiés lors des commissions grand gibier. Il rappelle que c'est aussi aux organisateurs de chasse de faire une sélection sur les prélèvements.

Marc SEVERAC revient sur les communes point noirs suite à une question posée par Monsieur Fonsegrvie. Il explique que sur ces communes, 6 battues minimum doivent être faites et déclarées à la DDT & la FDC (rappel : battue en aout, 4 durant l'ouverture générale et une en mars). Ces battues sont liées à une obligation via l'arrêté préfectoral. Si elles ne sont pas faites, la charte d'agrainage ne sera pas reconduite (de l'agrainage dissuasif pour laisser les animaux en forets à ne pas confondre avec l'agrainage nourrissage).

Marc Sevrac revient sur le blaireau, un sujet principal de CDCFS. La période complémentaire de la chasse en vènerie sous terre est en contentieux. Pour cette année, elle sera du 1er juillet au 15

septembre. Il rappelle qu'il est nécessaire d'avoir des chiffres pour se battre contre ce contentieux (éléments détaillés quantitatifs). Marc Severac confirme à l'Assemblée que toutes les données sont prises en compte pour élargir la période complémentaire.

Le Président fait part de la remontée importantes des prélèvements, quels qu'ils soient...

Daniel GASNIER demande une souplesse sur la chasse du blaireau car les blaireaux sont partout, dans les vides sanitaires chez les particuliers, dans les dépendances... les dégâts sont colossaux (remontée de terre) également sur les lignes SNCF.

Le maire de Mareil sur Loir demande au Président s'il est prévu de faire un guide de communication sur l'intérêt du monde cynégétique ainsi que la corporation des louvetiers ?

## 12-LES HONNEURS A REGIS PASQUIER :

Le Conseil d'Administration a souhaité rendre les honneurs à Regis Pasquier. À travers son parcours professionnel, son engagement municipal (deux mandats dont un Adjoint au maire) et ses nombreuses initiatives cynégétiques, Régis Pasquier incarne les valeurs du monde rural : travail, respect de la nature, tradition, sécurité et transmission aux générations futures.
La Fédération Départementale des Chasseurs, souhaite exprimer sa gratitude pour son engagement exceptionnel en faveur de la préservation et de la gestion du petit gibier, pour son dévouement, sa rigueur et son amour pour la nature. Son engagement constitue un exemple inspirant pour tous et restera dans la mémoire de notre Fédération.

## 13-CLOTURE ASSEMBLEE :

Le Président remercie de nouveau l'ensemble des personnes présentes. Il remercie nos partenaires, le monde agricole, représenté par Nicole LEBOUCHER et le monde forestier, représenté par Lionel HUBERT. Nous avons besoins d'eux et ils ont besoins de nous, nous devons garder de bonnes relations.

Il évoque également le plaisir de travailler avec Marc SEVERAC Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) évoque les bonnes relations avec l'OFB et demande à ce qu'elles continuent dans ce sens.

Marc SEVERAC prend parole pour clôturer l'Assemblée. Il a plaisir à être présent à cette Assemblée pour cette deuxième année. Il excuse le Préfet de ne pas être présent mais informe qu'il suit de près les sujets relatifs à la chasse. Il fait un point sur les dégâts agricoles et attire l'attention sur l'intérêt de remonter les prélèvements de sangliers en expliquant que cela valorise le monde de la chasse. Il salue les chasseurs suite aux 10 000 sangliers prélevés. La chasse au sanglier reste ouverte toute l'année et explique que la procédure a été simplifiée pour l'ouverture anticipée. Les louvetiers ont été renouvelés jusqu'en 2029. Il évoque le travail de la DDT sur les cervidés concernant les dégâts sylvicoles. Il remercie l'Assemblée.

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30 sous un tonnerre d'applaudissements.

**Le Président,** **Le Vice-Président,**

V. OZANGE

D. PALAYRET

2ème Vice-Président

Le Secrétaire,

Y. GORTEAU

R. AHIER